

## RÈGLEMENT

### Prix du Jeune Chercheur/se 2020

#### Préambule

Le Prix du Jeune Chercheur vise à valoriser l'excellence de la recherche fondamentale et appliquée des laboratoires de l'Université de Lyon.

Il distingue trois lauréats dont le talent, après la thèse, a été confirmé par des premiers travaux de recherche remarquables.

L'objectif de ce prix est de mettre en lumière les meilleurs d'entre eux, ceux dont le potentiel s'est confirmé après la thèse, et qui sans doute contribueront dans l'avenir au rayonnement scientifique de la Métropole de Lyon et du site universitaire.

#### I – Objet du Prix

Trois Prix seront remis selon les 3 grands thèmes d'excellence suivants :

- **Thème « biosanté et société »**, où les enjeux dépassent largement les seuls aspects technologiques, notamment dans les secteurs du cancer et des vaccins, traditionnellement en pointe à Lyon, avec la médecine personnalisée, la croissance de pathologies émergentes, la nécessité de développer des approches avancées de modélisation et simulation.  
**Ex : Biologie, Cancérologie, Infectiologie, Droit, Médecine...**
- **Thème « sciences et ingénierie »**, avec des enjeux comme les industries du futur pour qui les aspects de durabilité et de soutenabilité sont au centre des préoccupations, le partage de l'énergie, les transports.  
**Ex : Sciences formelles et de la nature, Ingénierie...**
- **Thème « humanités et urbanité »**, dans une compréhension des métropoles où la technologie, les politiques publiques et les organisations sont tournées vers l'humain. L'analyse des sociétés dans une compréhension de la modernité, du religieux et de la laïcité, de la gestion des croissances économiques et des risques sont étudiés comme des enjeux majeurs.  
**Ex : Sciences sociales, Urbanisme, Sciences Politiques, Humanités...**

#### II – Les candidats

Les critères suivants sont obligatoires.

- Les candidats doivent avoir suivi une partie au moins de leur cursus universitaire, thèse ou post doc, dans l'une des universités, grandes écoles ou l'un des laboratoires de recherche de l'Université de Lyon. Les travaux présentés devront avoir été réalisés dans l'un des organismes précités.
- Les candidats sont des personnes physiques.
- Les candidats doivent être nés à partir du **1<sup>er</sup> janvier 1984**.

- Pour concourir, avoir soutenu sa thèse **entre le 1<sup>er</sup> mai 2014 et le 1<sup>er</sup> mai 2019**.
- Les candidats ont la possibilité de concourir une deuxième fois.

### **III - Conditions de participation**

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 31 mai 2020.

**Le dossier devra impérativement être déposé sur la plateforme en ligne de la Métropole de Lyon, TOODEGO ([www.toodego.com](http://www.toodego.com)).**

Chaque candidat, en précisant impérativement le prix pour lequel il concourt, devra fournir un dossier en langue française, dans une version numérique **en un seul fichier** comprenant chacune des pièces suivantes :

- Un curriculum vitae ne dépassant pas une page dactylographiée ainsi qu'une lettre de motivation.
- Un rapport scientifique précisant clairement le sujet de la recherche, son but, les méthodes utilisées, les résultats obtenus et les perspectives de développement du travail. Il devra comporter un titre et ne pas excéder 7 pages dactylographiées, figures et bibliographie comprises. Ce rapport devra tenir compte du fait qu'il sera examiné par un jury multidisciplinaire. Il ne s'agit pas d'un prix de thèse. Il s'agit de promouvoir et reconnaître la « jeune recherche » lyonnaise émergente.
- Une courte note du directeur de l'équipe de recherche exprimant d'une part, les principales qualités des travaux récents du candidat, d'autre part, leur impact en termes de reconnaissance internationale et de contribution au rayonnement de la Métropole de Lyon.
- Les rapports des rapporteurs de la thèse ainsi que le rapport de soutenance.
- La fiche administrative figurant au verso du présent règlement dûment remplie.
- Joindre la liste des publications, brevet, prix et indiquer les liens web où l'on peut les trouver.

**La clarté, la concision, la présentation du rapport seront prises en considération dans l'attribution du prix.**

### **IV – Jury**

Des jurys multidisciplinaires présidés par le Président de l'Université de Lyon, composés d'experts reconnus, examineront les dossiers.

### **V – Montant et remise du Prix**

La dotation globale du Prix du Jeune Chercheur est de 15 000€ (quinze mille euros).

La Métropole de Lyon, par la voie de son Président ou de son représentant, décernera **trois prix de 5 000 € chacun**.

Le jury se réserve le droit d'attribuer un « Prix coup de cœur » non doté.

### **VI – Obligations et engagements du lauréat**

Le cas échéant, les candidats et/ou lauréats doivent s'assurer que leur participation n'est pas contraire à d'autres engagements qu'ils ont pris.

Les lauréats doivent être présents à la remise du Prix du Jeune Chercheur. En cas d'impossibilité, les lauréats s'engagent à se faire représenter.

Les lauréats s'engagent à signer l'autorisation d'utilisation d'image (fiche administrative du présent règlement) permettant les actions de communication autour du Prix du Jeune Chercheur.

### **VII – Frais de participation et responsabilités**

Les frais afférents à la présentation de la candidature sont à la charge des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

La Métropole de Lyon se réserve le droit de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.

La participation au Prix du Jeune Chercheur implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tous renseignements, Email : [prixjeunechercheur@grandlyon.com](mailto:prixjeunechercheur@grandlyon.com)

\*\*\*

Les [données personnelles](#) recueillies par la Métropole de Lyon ont pour finalité l'attribution du prix du/de la jeune Chercheur/ se 2020. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers ni d'aucun traitement de la part du Grand Lyon à d'autre fin que celle pré-citée.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de révocation de votre consentement au traitement de vos données personnelles.

Afin d'exercer ce droit, vous pouvez vous adresser par courrier postal à : Métropole de Lyon - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique - 20, rue du Lac - BP 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

## FICHE ADMINISTRATIVE

(à remplir très lisiblement)

**PRIX : indiquer le nom de la thématique choisie :**

---

Première participation :            Oui      
Deuxième participation :            Oui   

### CANDIDAT

- **Nom, Prénom, adresse :**

- **Date de naissance :** .....

- **Lieu de cursus ou de la formation :**

- **Lieu de réalisation de la recherche :**

### DOSSIER

- Curriculum vitae (**indiquer situation actuelle et à venir...**)
- Rapport scientifique de recherche

*Indiquer le nombre de pages (7 maxi) :* .....

***Reporter le titre du rapport :***

- **Note du directeur de l'équipe de recherche :**  
*Reporter les noms du directeur de l'équipe de recherche et de son établissement d'appartenance :*

- **Rapports des rapporteurs de la thèse et de la soutenance :**  
*Préciser le nom du directeur de la thèse et des rapporteurs :*

### **Autorisation d'utilisation de l'image Prix du Jeune Chercheur**

En acceptant le Prix du Jeune Chercheur, le lauréat s'engage à permettre les actions de communication de la Métropole de Lyon et de l'Université de Lyon sur sa personne et sur ses travaux réalisés dans le cadre du Prix.

Le lauréat autorise l'utilisation de son prénom, nom, éventuellement images, par voie de citation, mention, reproduction, représentation à l'occasion d'actions de communication concernant le déroulement du Prix.

Fait à

Le

Signature